

Commune d'EPAGNY METZ-TESSY
(Haute-Savoie)

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication en
ligne le 16 avril 2024

ARRETE n° 135-2024

Portant interdiction de stationnement sur une partie du parking du complexe de Sous-Lettraz, et mise en place du barriérage à l'occasion des Olympiades organisées par Croc'Vacances

Le Maire d'EPAGNY METZ-TESSY,

- * **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;
- * **CONSIDERANT** la demande en date du 21 mars par laquelle Monsieur BAZOLO Louis, Directeur adjoint de Croc Vacances et Croc Loisirs. sollicite l'autorisation d'organiser les olympiades de Croc Vacances ;
- * **CONSIDERANT** qu'il appartient à Monsieur le Maire d'assurer le bon ordre, la sécurité et la tranquillité publique ;
- * **CONSIDERANT** qu'il y a lieu pour la bonne organisation de cette manifestation et la sécurité publique de règlementer le stationnement des véhicules.

A R R E T E

- Article 1° -** Le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking du complexe sportif de Sous-Lettraz sis 95 route des Rebattes, suivant plan annexé au présent arrêté du vendredi 26 avril 2024 à 12h00 au vendredi 26 avril 2024 à 17h00.
- Article 2° -** La mise en place de la signalisation réglementaire et l'affichage du présent arrêté seront effectués par le service Technique municipal 8 jours avant le début de la manifestation.
- Article 3° -** Tout véhicule se trouvant en infraction aux dispositions de l'article 1 sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'un enlèvement par la fourrière.
- Article 4° -** Les Services de Croc'Vacances devront également mettre en place un barriérage autour du lieu de la manifestation pour assurer la sécurité des usagers.
- Article 5° -** Un passage d'une largeur de 4 mètres minimum devra être laissé pour permettre l'accès des véhicules de secours en cas de besoin.
- Article 6° -** Le présent arrêté est porté à la connaissance du public par publication électronique sur le site internet de la commune.
- Article 7° -**
- ✓ Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie d'EPAGNY METZ-TESSY,
 - ✓ Monsieur le Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie Annecy /Meythet,
 - ✓ Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,
- sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.
- Article 8° -** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- ✓ Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades Annecy/Meythet,
 - ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale mutualisée,
 - ✓ Monsieur le Directeur Adjoint de Croc'Vacances.

A Epagny Metz-Tessy, le 12 avril 2024
Le Maire,
Roland DAVIET





Périmètre réservé aux olympiades
organisées par Croc Vacances

**Neutralisation du
stationnement**

Parking sous Letraz

RTE DES REBATES

R DE L'EALITE

Source : RGD74 - 2020 - Communs d'Epagny-Metz-Tessy
Date : 09/04/2024 - Ne pas recopier
Fichier : Manifestations.mxd

